

École des Beaux-Séjours

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

AVIS DE CONVOCATION

Madame,
Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous convoque à une réunion régulière du conseil d'établissement de l'école des Beaux-Séjours. Elle se tiendra le **lundi 23 mars 2026 à 19 h** au salon du personnel de l'école D'Amours.

Dans cet envoi, vous trouverez l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière réunion ainsi que les documents à prendre connaissance avant la rencontre.

Au plaisir de vous y rencontrer.



Stéphanie Reid
Directrice

Note : En cas d'absence, veuillez communiquer avec un substitut afin qu'il vous remplace et n'oubliez pas d'informer la secrétaire par courriel ou par téléphone.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES BEAUX-SÉJOURS

23 mars 2026

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (document joint);
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 février 2026 (document joint);
4. Proposition de la présidente, du service de garde ou de la direction de l'école nécessitant une décision;
 - 4.1 Sorties éducatives (document à venir) (approbation)
 - 4.2 Choix de la formule de repas du service de garde pour 2026-2027 (adoption)
 - 4.3 Règles de fonctionnement des services de garde 2026-2027 (document à venir) (approbation)
 - 4.4 Règles générales de fonctionnement de l'école 2026-2027 (document à venir) (approbation)
 - 4.5 Code de vie de l'école et du service de garde 2026-2027 (document à venir) (approbation)
5. Information de la présidente ou de la direction de l'école;
 - 5.1 Suivi budgétaire du service de garde 2025-2026
 - 5.2 Suivi campagne de financement
 - 5.3 Suivi consultation obligatoire des élèves
 - 5.4 Suivi du plan de déplacement
 - 5.5 Abonnement à la plateforme « Aider son enfant »
6. Parole aux divers représentants;
 - 6.1 Public
 - 6.2 Membres du personnel et de la direction
 - 6.3 Service de garde
 - 6.4 Représentants des parents
 - 6.5 Représentant au comité de parents
7. Autres sujets;
 - 7.1 Planification de la dernière rencontre du conseil d'établissement
8. Évaluation de la rencontre et levée de l'assemblée.

